

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 231-232

**Rubrik:** Dans les cantons

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## ARGOVIE

- La courge la plus dodue de Suisse pèse 365 kilos. Elle a permis à son heureux cultivateur, l'Argovien Guido Hufschmid, de décrocher la première place lors du championnat helvétique de la spécialité à Seegräben. Une spécialité que le canton d'Argovie domine très largement depuis quelques années. Le record date de 2006, avec une courge, elle aussi argovienne, de 468,2 kilos !
- Une passagère couchée sur le capot d'une voiture lancée à 86 km/h dans le village de Heiden (AR) : les fonctionnaires qui ont analysé les images prises par le radar cette nuit-là n'en croyaient pas leur yeux ! La jeune femme, âgée de 21 ans, était couchée sur le dos et attachée au véhicule par son seul poignet gauche.



## BÂLE-CAMPAGNE

- Une sexagénaire en chaise roulante s'est engagée par erreur sur l'autoroute H18, à Reinach (BL). Elle voulait se rendre à Liestal, ville distante de 20 km. La police a dû fermer l'entrée de l'autoroute. Des automobilistes ont stoppé la femme de 61 ans au moment où elle s'engageait dans un tunnel.



## BÂLE-VILLE

- Principal hôte de l'Euro 2008 sur sol suisse avec six matchs disputés, Bâle a enregistré un record de 93 112 nuitées en juin, un nombre en hausse de 4,3 %. La cité rhénane a également réalisé une performance historique dans le secteur hôtelier au premier semestre. La ville a

totalisé 499 038 nuitées durant la première moitié de l'année, soit une progression de 8,2 % par rapport à la même période de l'an dernier.

- Le Kunstmuseum peut poursuivre son projet d'agrandissement. La mécène Maja Cieri a en effet offert au canton de Bâle-Ville le montant nécessaire à l'achat d'une parcelle voisine du musée.



## BERNE

- Les archéologues ont probablement retrouvé la trace du monastère de Moutier-Grandval, l'un des plus anciens de Suisse. Ils ont découvert à Moutier des vestiges antérieurs à 1200 qui semblent appartenir à l'abbaye. Fondé vers l'an 640, ce monastère n'avait jamais pu être localisé avec précision jusqu'ici.
- Bienne pourrait devenir un centre majeur du tennis suisse. Swiss Tennis envisage en effet d'agrandir son centre de formation et de le transformer en une académie de tennis au niveau international. Il faudrait notamment créer huit courts en plein air et un court central couvert, pour un coût de 6 millions de francs. Parallèlement, la nouvelle patinoire de Bienne pourrait se transformer parfois en court de tennis et accueillir la Coupe Davis (8 000 places).
- La construction du parc pour les ours sur les berges de l'Aar à Berne coûtera 4,8 millions de francs de plus que prévu. Des travaux supplémentaires liés à la nature géologique du sol sont à l'origine de ce surcoût. Ce parc de plus de 6 000 m<sup>2</sup> doit remplacer l'année prochaine la vétuste fosse aux ours.



## FRIBOURG

- Le canton lance un programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus. Il est prévu de faire vacciner par les médecins scolaires l'ensemble des filles fréquentant les écoles du cycle d'orientation. Les jeunes femmes de 15

à 19 ans se rendront, elles, chez les médecins installés en cabinet privé et cela jusqu'en 2012.



## GENÈVE

- L'accélérateur géant à particules du CERN, le grand collisionneur de hadrons (LHC), ne pourra pas redémarrer avant le printemps. Après une première panne juste après sa mise en route le 10 septembre dernier, un second incident avait provoqué une fuite d'hélium dans le tunnel. Les investigations ont confirmé que la cause était la fonte d'une connexion électrique entre deux aimants.
- Le dessinateur Zep quitte le centre-ville de Genève pour s'installer le printemps prochain aux confins de la ville rive droite. Le créateur de *Titeuf* s'est acheté une villa qui ressemble à un château : 34 000 m<sup>2</sup> de terrain, une pièce d'eau et une piscine, selon le magazine *Bilan* qui chiffre cette acquisition à 13,2 millions de francs. Zep a vendu plus de 16 millions d'exemplaires des douze albums de *Titeuf*.



## GLARIS

- Le pape Benoît XVI a nommé un nouveau commandant de la Garde suisse pontificale. Il s'agit de Daniel Anrig, 36 ans, actuel patron de la police cantonale glaronaise. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre et succède à Elmar Maeder.
- Glaris veut baisser les impôts de 10 % en moyenne pour les particuliers dès l'année prochaine. Le paquet fiscal ficelé par le gouvernement, le troisième depuis 2007, contient aussi des adaptations au droit fédéral, par exemple en matière de fiscalité des entreprises. Il entraînerait des pertes fiscales de 12,2 millions de francs pour le canton et les communes.



## GRISONS

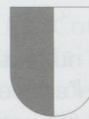
- L'hôtel cinq étoiles *Kronenhof*, à Pontresina, a été élu hôtel de l'année 2008 par le *Gault & Millau*. La maison rachetée en 2004 par la famille Niarchos vient d'être rénovée pour 50 millions de francs, a indiqué le guide.
- Davos deviendra la plus grande commune de Suisse à partir de l'an prochain. Le Grand Conseil grison a approuvé sa fusion avec la commune voisine de Wiesen. Ensemble, les deux communes auront une superficie de 284 km<sup>2</sup>. La nouvelle commune, qui s'appellera « *Landschaft Davos Gemeinde* », devancera Bagnes (VS) et ses 282,6 km<sup>2</sup>. Elle comptera un peu plus de 11 000 habitants.



## JURA

- Deux obus de fabrication suisse ont été découverts dans deux différents bâtiments à Vieux. Ils se trouvaient dans une buanderie et dans une dépendance. Alertée par une habitante, la police jurassienne s'est aussitôt déplacée pour mener son enquête et protéger les lieux. Selon les premières informations, les obus de calibre 7,5 datent de 1912 et étaient destinés à l'artillerie. Le service de déminage a vidé les obus de leur contenu et transmis le tout à l'armée pour destruction. Quelques jours auparavant, deux obus du même type avaient été découverts à Delémont ; divers secteurs de la ville avaient dû être fermés à la circulation.

- Le poète et écrivain jurassien Alexandre Voiard est le lauréat 2008 du prix Édouard Rod, doté de 2 000 francs. Ce prix décerné tous les deux ans a été créé en 1996 sous l'impulsion de l'écrivain Jacques Chessex. Six personnes ont déjà reçu cette distinction : Jean-Louis Kuffer, Michel Layaz, Janine Massard, Jacques Roman, Georges Haldas et Patrice Duret.



## LUCERNE

- Six jeunes qui agressaient les passagers circulant en train entre Lucerne et Wolhusen ont été appréhendés. Il s'agit de trois Serbes, un Macédonien, un Croate et un Suisse, âgés de 16 à 18 ans. Au cours d'au moins deux week-ends, ils ont frappé d'autres jeunes et leur ont volé leur téléphone portable.
- L'avocat Jost Schumacher a fait réaliser à titre personnel une copie de 146 tableaux ornant autrefois le célèbre pont de la Chapelle. Il a fallu 5 ans pour réaliser ce travail d'une valeur de 2 millions de francs qui ne sera toutefois pas exposé sur le pont. La Ville tient en effet à ce que les visiteurs puissent voir les originaux : les 25 peintures sauvées des flammes en 1993 et d'autres qui avaient été retirées il y a 175 ans au moment du rétrécissement de l'ouvrage d'art.



## NEUCHÂTEL

- Édité à Neuchâtel, le *Petit Ami des animaux* fête ses 90 ans. Ce journal a été créé en 1918 par Hermann Russ, petit-fils du chocolatier Philippe Suchard, afin que le public, surtout les enfants, connaissent et respectent les bêtes sauvages et domestiques.



## OBWALD

- Deux hommes ont perdu la vie dans un accident de canoë sur la Sarneraa, dans le canton d'Obwald. Les victimes sont deux vacanciers allemands. La police obwaldienne suppose que leur embarcation a chaviré dans un rapide. Par ailleurs, un Allemand de 65 ans a fait une chute mortelle durant une randonnée dans la région d'Engelberg.



## SAINT-GALL

- Deux peintures volées en novembre 2007 à Schaffhouse ont été retrouvées dans un car, lors d'un contrôle douanier à Sankt Margrethen (SG). Les gardes-frontière ont découvert une troisième toile dont l'origine n'est pas connue. La personne qui transportait les peintures a expliqué qu'elle les avait achetées aux puces à Zurich. Une enquête a été ouverte pour recel.
- Un python royal, deux couteaux interdits et un poing américain : c'est ce que transportait un adolescent dans son sac à dos à Saint-Gall. Il s'est fait pincer par la police municipale qui l'a dénoncé.



## SOLEURE

- Un chômeur de 23 ans a reconnu être l'auteur de 63 cambriolages dans des entreprises de la région d'Olten. Il a été pris en flagrant délit. L'homme avait commencé à sévir en août 2007 pour améliorer son train de vie. Son butin, en argent liquide et en nature, s'élève à plus de 90 000 francs. Les dégâts sont estimés à 45 000 francs.
- Plusieurs tonnes de câbles en cuivre ont été dérobées dans un entrepôt CFF à Dulliken (SO). Le matériel emporté est estimé à 75 000 francs. Les vols de cuivre sont devenus fréquents. Durant les douze derniers mois, la police soleuroise en a enregistré plus d'une vingtaine.



## TESSIN

- Un objet volant non identifié (OVNI) aurait survolé la commune de Claro, près de Bellinzone. Plusieurs témoins affirment l'avoir vu... « *Nous étions assis sur notre terrasse avec mon épouse, explique Pierre Rusconi, élu UDC au Grand Conseil tessinois. C'est une heure à laquelle il est fréquent de voir des avions dans le ciel. Or, ce que nous*

avons aperçu n'était ni un avion ni un hélicoptère. L'objet sans forme nous a frappés par sa vitesse trois fois supérieure à celle d'un avion et son extrême luminosité. Je ne crois ni aux petits hommes verts ni aux ovnis, mais j'ai vu ce que j'ai vu ! ». Il est probable qu'il ait en fait vu la station orbitale ISS qui, selon la NASA, a survolé la région de Bellinzone ce soir-là.



**URI**

- Les plans du mégaprojet immobilier de l'Egyptien Samih Sawiris à Andermatt sont désormais accessibles au public pour enquête. Ils ont été revus et corrigés en tenant compte des recommandations de l'enquête préliminaire concernant la gestion du trafic, les cheminements piétonniers et la protection contre les crues. C'est ainsi que le promoteur renonce à un héliport. Le projet qui bénéficie d'une dérogation à la Lex Koller souhaite construire pas moins de 3 000 lits hôteliers, un golf 18 trous et un complexe sportif et aquatique dans la petite ville de 1 200 habitants. La fondation Patrimoine Suisse, si elle relève les efforts « *supérieurs à la moyenne* » des architectes pour intégrer le projet au paysage, dira après une étude approfondie si elle s'y oppose.



VALAIS

- Le canton du Valais veut supprimer la taxe touristique de séjour. La future loi sur le tourisme prévoit l'introduction d'une taxe d'hébergement (TTH) qui toucherait tous les propriétaires de logements, en fonction de la surface du logement mais aussi du type d'hébergement et de sa localisation. Selon les autorités valaisannes, la TTH offre plusieurs avantages : elle est facile à déterminer, le montant annuel est fixe, elle incite les propriétaires de résidences secondaires à mettre leur bien en location plutôt de le laisser vide. Les hôtels, campings, cabanes et logements de groupe y seront aussi soumis.
- Les skieurs en villégiature à Zermatt vont pouvoir skier sur de la neige israélienne. La station a en effet commandé

un super canon à neige à une société de l'État hébreu, pour deux millions de francs. Ce canon à neige, le « IDB Snowmaker », vient d'être installé.



**VAUD**

- La Maison Vandelle, ce petit commerce situé sur la frontière franco-suisse à La Cure perd sa dérogation. Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, elle devra vendre les cigarettes, les spiritueux ou les chocolats au même prix qu'ailleurs. Traversé par la frontière, le magasin avait obtenu en 1948 l'autorisation de vendre des produits détaxés (sucre, thé, café) à une clientèle locale. Avec le temps, les conditions avaient bien changé et les clients venaient souvent de très loin pour faire leurs provisions de tabac et d'alcool.
- La Poste mène un projet pilote dans le canton de Vaud : 17 600 clients ou ménages d'Epalinges, de Montreux et des hauts de Lausanne reçoivent leur courrier l'après-midi et non plus le matin. L'essaï vaudois a valeur de test pour toute la Suisse. Avec ce système, les zones dites commerciales deviennent prioritaires par rapport aux zones résidentielles. Cependant, les particuliers abonnés à une publication devraient continuer à recevoir leur journal tôt le matin, lors d'une tournée avancée.

- La prison de Vevey – qui était un grenier à foin jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – a subi une nouvelle métamorphose. La plupart des barreaux qui recouvraient les fenêtres ont disparu et les 28 cellules ont été transformées en autant d'ateliers et de bureaux pour artistes et sociétés locales. Désaffectée depuis 2004, la prison retrouve ainsi des couleurs.

- Le Tribunal fédéral (TF) donne son feu vert au Musée Chaplin, qui devrait être inauguré fin 2010 à Corsier-sur-Vevey (VD). Il écarte définitivement le recours d'un voisin. Le futur musée aura pour mission de mettre en valeur l'héritage du cinéaste américain dans le Manoir du Ban. La demeure où Charlot a vécu les 25 dernières années de sa vie doit être réaménagée avec des salles d'expositions permanentes, un cinéma de 200 places, une scène extérieure, une boutique et une brasserie.



**ZOUG**

- Une statue romaine en bronze représentant le dieu Mercure a été découverte à Baar (ZG). Elle mesure 9 cm de haut. Très bien conservée, elle est déjà exposée au Musée cantonal de préhistoire à Zoug.
- Il sera bientôt interdit de fumer dans les lieux publics dans le canton de Zoug. La fumée ne sera autorisée que dans des locaux séparés et spécialement ventilés, a décidé le Grand Conseil.



# ZURICH

- L'organisation d'aide au suicide Dignitas devra demander une autorisation si elle entend mener ses activités à Wetzikon (ZH). L'exécutif communal a annoncé que la commission des constructions avait décidé que le changement d'affectation du bâtiment était soumis à l'approbation des autorités.
- Quelque 820 000 personnes, soit 20 000 de plus que l'an dernier, ont participé à la 17<sup>e</sup> Street Parade de Zurich. Seuls quelques rares incidents ont émaillé la plus grande fête techno d'Europe.
- Les chiropraticiens peuvent désormais apprendre leur métier en Suisse. Finie l'obligation d'aller étudier aux États-Unis ou au Canada. Une nouvelle chaire a en effet été ouverte à l'automne à l'Université de Zurich pour accueillir une dizaine d'étudiants. Le pays compte actuellement 270 chiropraticiens, dont près de 60 % sont installés en Suisse alémanique.
- Le cuisinier du restaurant *Storchen* à Winterthour renonce à utiliser du lait maternel dans ses recettes, pour éviter une plainte. Les autorités auraient

une plainte. Les autorités auraient déposé plainte si le restaurateur était passé à l'acte, a indiqué le remplaçant du chimiste cantonal. L'utilisation de lait maternel aurait constitué une violation de la loi sur les denrées alimentaires, l'être humain ne faisant pas partie des mammifères dont les produits peuvent être transformés.

## **HENRIETTE GERMAIN-NICOLET**